

Comité technique de Reims métropole du 4 décembre 2013

Compte-rendu de la CGT Reims métropole et de son collectif UFICT (Cadres)

<http://www.ufict-reimsmetropole.fr/>



Représentants de la CGT présents: Jean-Noël Samyn, Karim Lakjaâ,

Représentants de la CGT excusés : Philippe Manca, Robert Jaspard



Ordre du jour

1. Relais nautiques de Sillery et de Reims
2. Rattachement d'Optima au pôle pilotage
3. Restaurant municipal : augmentation des tarifs en 2014
4. Agents en situation de handicap
5. Complémentaire santé : 25% d'adhésion au dispositif en 2013
6. Vers un contrat collectif pour la complémentaire santé et la garantie maintien de salaire
7. Modification de l'état des emplois
8. Titres restaurants
9. Modification des emplois début 2014 pour tenir compte des avancements grade
10. Questions de la CGT

Accéder directement aux 23 questions de la CGT et réponses de l'employeur qui a tenté de se dérober.

Débats sur les points de l'ordre du jour

1. Relais nautiques de Sillery et de Reims

La CGT est défavorable à ce transfert d'un service public géré en régie directe (Direction de l'Economie) à un EPIC (l'office de tourisme communautaire), Etablissement Public Industriel et Commercial.

Document présenté au CT : [Relais nautiques-Transfert de gestion à l'Office de Tourisme communautaire](#)

2. Rattachement d'Optima au pôle pilotage

La mission OPTIMA constitue un des rares succès organisationnels. En effet, cette entité dont la fonction est d'optimiser les achats des administrations territoriales rémoises leur a permis d'économiser plusieurs millions d'€.

Son rattachement au DGA pilotage nous interroge sur le devenir de la mission. Celle-ci ne devrait-elle pas devenir une direction en tant que telle ?

Document remis au CT: [OPTIMA-Modification organigramme](#)

3. Restaurant municipal : augmentation des tarifs en 2014

Sur la base des informations qui leur ont été transmises, la CGT RM et son collectif UFICT (cadres) ont élaboré le tableau suivant qui montre une très forte hausse du coût des repas pris au restaurant municipal en 2014.

| Tranches | Augmentation en centimes | Augmentation en % |
|-----------|--------------------------|-------------------|
| 292 à 351 | 16 centimes | 3.96% |
| 352 à 480 | 18 centimes | 3.83% |
| 481 à 650 | 23 centimes | 3.87% |
| > 651 | 27 centimes | 3.99% |
| Retraités | 36 centimes | 3.79% |

Cette hausse supérieure à celle de nos salaires (gelés) risque de réduire le nombre de collègues actifs et surtout retraités déjeunant au restaurant municipal. Et donc une nouvelle fois affaiblir celui-ci.

Selon l' élu au personnel, cette hausse est due à la décision gouvernementale d'augmenter la TVA (passage du taux de 7 à 10%). Toujours selon cet édile, cette hausse serait pour l'essentiel prise en charge par l'employeur. **Ce avec quoi nous sommes en désaccord.**

Qui plus est, le document présenté au CT est intitulé « information ». L'augmentation est donc entérinée et l'avis même négatif des syndicats ne sert à rien. **La notion de dialogue social est ici complètement vidée de son sens.** La CGT RM a demandé un vote, en vain.

Document présenté en CT : [Restaurant municipal - Tarifs 2014](#)

4. Agents en situation de handicap

Il s'agit là d'un dispositif innovant que la CGT RM et son collectif UFICT réclament depuis plusieurs mois. C'est une avancée majeure.

Nous sommes heureux d'avoir été entendus, pour le bénéfice de nos collègues en situation de handicap. 3 à 4 collègues pourraient être concernés.

Document présenté en CT : [Agents en situation de handicap](#)

5. Complémentaire santé : 25% d'adhésion au dispositif en 2013

La mise en place d'une prise en charge de la complémentaire santé (pour les agents qui peuvent s'en payer une), constitue un échec patent avec seulement 25% d'adhésion en 2013. L'élu au personnel a reconnu lui-même que le dispositif n'était pas satisfaisant (un euphémisme), avant d'employer la terminologie « pas du tout satisfaisant ».

De ce fait, l'enveloppe consacrée à ce dispositif a été très peu consommée (même si l'élu au personnel nous a expliqué qu'aucune enveloppe spécifique n'avait été budgétée), permettant la décision qui suit.

Afin d'inciter davantage de collègues à en bénéficier, l'employeur a décidé pour 2014 (à quelques mois des municipales) de doubler le montant de sa prise en charge.

Document remis au CT: [Complémentaire santé - Délibération](#)

6. Vers un contrat collectif pour la complémentaire santé et la garantie maintien de salaire

Conséquence de l'échec du dispositif de prise en charge partielle de la complémentaire santé, les modalités de prise en charge vont évoluer.

L'employeur souhaite qu'à partir de 2015 cette prise en charge passe par un contrat collectif, de type couverture entreprise.

En d'autres termes pour en bénéficier, les agents devront quitter pour une très grande majorité leur mutuelle actuelle. Par sur, qu'ils fassent le grand saut.

Document remis au CT : [Action sociale-prévoyance et complémentaire santé](#)

7. Modification de l'état des emplois

Plusieurs modifications d'emplois sont entérinées afin de tenir compte de la réussite à un concours ou à une sélection professionnelle d'agents.

Lire l'[état des emplois-Modifications](#)

8. Titres restaurants

A Reims métropole, le nombre d'agents bénéficiaires était de 617 au mois d'octobre et de 683 au mois de novembre. Environ 80% des agents ont adhéré. Le coût est de 40 720 € pour RM en octobre.

Pour l'instant, l'employeur refuse la mise en place de procurations.

Aucune baisse de la fréquentation du restaurant municipal n'a été enregistrée.

9. Modification des emplois début 2014 pour tenir compte des avancements grade

En 2008, le calendrier des avancements de grade avait été modifié et mis en œuvre en début d'année afin que les agents ne soient pas pénalisés par l'installation des nouveaux conseils municipal et communautaire.

Ce ne sera pas le cas en 2014 ; L'employeur se refuse à une mesure qu'il juge comme électoraliste, ne constituant pas un enjeu vital. Les agents ont-ils le même avis ?

10. Questions de la CGT

Accéder directement aux 23 questions de la CGT et réponses de l'employeur qui a tenté de se dérober.

Ou un par une

- EFFECTIF DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION
- EFFECTIFS DU SEMSI – DESHYDRATION DES BOUES
- ATTRIBUTION NBI A DES AGENTS DE LA DIRECTION DE L'EAU
- REGLES EN MATIERE DE PLAGE HORAIRE
- REGLES ET CONDUITES FACE A DES AGENTS EN ETAT D'EBRIETE SUPPOSEE
- USAGE DE TELEPHONE PERSONNEL A DES FINS PROFESSIONNELLES
- POSTES VACANTS RESERVES
- SELECTIONS PROFESSIONNELLES (LOI DE MARS 2012)
- REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT FORMATIONS CNFPT
- NON TITULAIRES, CESSATION DE FONCTIONS
- MISE EN ŒUVRE D'AUDACE
- REFONTE DE LA GRILLE INDICIAIRE DE LA CATEGORIE C
- EGALITE HOMME FEMME
- RISQUES PSYCHOSOCIAUX, MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE
- ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, QUEL AVENIR ?

- SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DES TRANSPORTS PUBLICS
- LISEA – OUTLOOK 2010, DESOCIALISATION PROFESSIONNELLE
- PROJET D'ACTE III DE LA DECENTRALISATION
- PROMOTIONS INTERNES
- SEMINAIRE DES CADRES DE MAI 2013
- FORMATION AU MANAGEMENT 2014, QUEL MODELE DE MANAGEMENT ?
- STATIONNEMENT DES AGENTS / PDE
- PROTOCOLE D'ACCORD SYNDICAL DE 1977 ET NOTE DE SERVICE 80-09